Image not found or type unknown

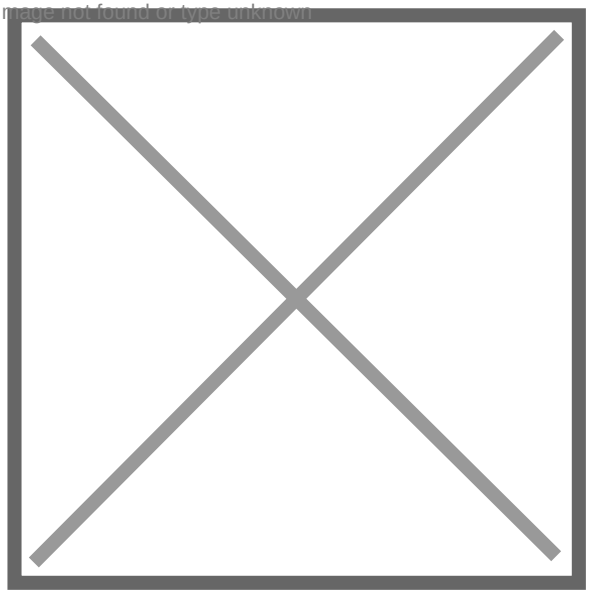

Cdd et annualisation du temps de travail

Par **Lol65**, le **10/06/2012** à **08:01**

Bonjour,
Embauchée le 4/4/11 en cdd à temps partiel en remplacement d un congé parental jusqu au retour de l employé . Mon contrat est de 108,33/mois.
J ai effectué ces heures tous les mois jusqu au changement de mon contrat ou je suis passée au 1/3/12 à 121,3 . Ce mois la j ai fais 27 heures complémentaires qui m ont été payées.
Puis j ai eu un troisième avenant le 1/4/12 ou je passais à temps plein jusqu au retour de la personne en congés parental.
Mais selon les plannings imposés par mon employeur en Avril Mai et aussi juin j ai fait moins que 151, 57 (environ 10 heures en moins).
Et la subitement on me parle d annualisation de mes heures et je devrais plus de 72heures ???
Comment est ce possible ?
Ont ils le droits ?
Et vu De mes 3 différents contrats mon emloyeur peux t il m annualiser?
Merci de votre aide
La personne que je remplace revient le 21/07/12

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés